



**LE RÉSEAU DE CRÉATION  
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier  
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

**Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.**

# À FOURNIR PAR LE CANDIDAT

Ne pas omettre d'indiquer très précisément la liste du matériel courant selon la nature de l'épreuve.

## OPTION VITRAILLISTE

Le candidat doit apporter son outillage individuel de réalisation d'un vitrail (du tracé jusqu'à la soudure) :

- Matériel de traçage (crayon sec, compas à rallonge, règle, équerre, calculatrice, gomme, ruban adhésif,...)
- Matériel de calibrage (stylet ou cutter, réglet métallique, éventuellement ciseaux à calibrer)
- Matériel de coupe du verre (coupe-verre, pinces, balayette, huile de coupe...)
- Matériel de sertissage et soudure (couteaux de montage, clous, marteau, rabat-plomb, ouvre-plomb, chiffon, cales, éventuellement fer à souder)

Il doit prévoir un équipement individuel compatible avec les règles d'hygiène et de sécurité d'usage dans un atelier de vitrail.

## DOCUMENTS AUTORISÉS (1)

Néant.

(1) PORTER EVENTUELLEMENT LA MENTION NÉANT

MATÉRIEL À FOURNIR PAR LE CANDIDAT	CAP ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE OPTION VITRAILLISTE		
	SESSION 2014	Code : 50 224 25	Page 1/1